Transcription de la lettre de Maurice Ch. Renard datée du 5 avril 1938.

Caen, le 5 avril 1938

Mon cher ami,

Je prends le grand papier, parce que j'ai pas mal de choses à te dire depuis la représentation manquée d'avant-hier, et je n'ai pas eu le temps de le faire jusqu'à présent.

Comme tu le sais par ton fils à qui je l'ai téléphoné, les deux représentations prévues en matinée et en soirée par Tiberty n'ont pu avoir lieu et ont été différées, comme l'a annoncé le communiqué suivant.

Théâtre Municipal

de Caen

Direction Jean TIBERTY (5ème année)

La direction du Théâtre Municipal

a le regret d'informer le public que le

Maestro Elie Schuyer étant alité, ne pourra

conduire dimanche prochain les représentations de

Charlotte Corday

L'état de santé du compositeur Léon Manière

ne lui permettant pas de reprendre la baguette à

cette occasion, et M. Schuyer étant le seul chef capable

de diriger deux jours avant la première cette importante partition, la Direction

se voit dans la pénible obligation de remettre à une date ultérieure les représentations

de « Charlotte Corday ».

La Direction s'excuse auprès du public de ce fâcheux contretemps

et prie les nombreuses personnes qui ont loué des places de bien vouloir se présenter au

Contrôle pour être remboursées..

Cette affaire soulevant, comme tu vas le voir, de multiples difficultés (auxquelles nous demeurons étrangers, bien entendu) je vais t'exposer les faits dans l'ordre chronologique.

Le jeudi soir, vers 21h. je crois, Tiberty est venu chez moi et n'a pu me toucher, car j'étais au, cinéma avec les miens. Le lendemain matin, il est venu me dire qu'il avait reçu la veille un certificat-télégramme l'informant que Schuyer, malade, ne pouvait venir à Caen ; que ne pouvant, en interprétation de tes désirs, trouver un chef d'orchestre capable de prendre connaissance du conducteur, de la mise en scène, et des traditions en 48 heures, (sans omettre tes indications de mouvements personnels que seul Schuyer connaissait) il avait décidé d'ajourner les deux représentations et de rembourser la location. Je n'ai pu que l'approuver, la situation étant sans issue. Il me dit avoir immédiatement décommandé tous les artistes par télégramme et fait passer aux journaux en raison de l'urgence, le communiqué ci-dessus. Il me confia son intention de partir le jour même pour Paris et tâcher de s'arranger avec les artistes pour une date ultérieure, au cours de la prochaine saison.

A la fin de la matinée du même jour, j'ai reçu un coup de téléphone de Nespoulous qui m'a dit avoir tenté en vain de joindre Tiberty au bout du fil. « La maladie d'un chef ne donne pas lieu à résiliation de contrat, me dit-elle, nous avons tous refusé des cachets pour pouvoir aller à Caen le 3 avril et nous irons. Voulez-vous dire à Tiberty que je me suis assuré le concours de Cohen, chef d'orchestre à l'Opéra-Comique qui accepterait de conduire avec un cachet de 1.500 F (qu'on pourrait débattre à 1.200 F) ».

Ayant rejoint difficilement Tiberty il me dit : « Trop tard, tout est décommandé. D'ailleurs le cachet demandé est bien trop élevé pour moi. » Je transmets la réponse à Nespoulous, une heure plus tard, et elle me dit : « Nous sommes furieux contre Tiberty. Bernadet s'est renseignée : il parait que Schuyer n'est pas malade (il aurait même donné une leçon de piano ce matin) Ce doit être une maladie diplomatique »

- Invraisemblable, ai-je répondu. Pourquoi ayant engagé tous ces frais, affiches, communiqués régionaux depuis huit jours, Tiberty aurait-il décidé de renoncer à jouer ? La location a démarré lentement, c'est vrai, mais outre que c'était assez normal (fin de mois et semaine spectaculaire surchargée à Caen) le bordereau de location atteignait 9.500 ce matin, d'après Tiberty. - Quoiqu'il en soit, riposte Nespoulous, et pour défendre nos droits, nous allons Bernadet, Cabanel et moi, assigner Tiberty devant l'Union des artistes et le mettre en demeure de jouer dimanche ou de nous payer nos cachets Je ne puis que transmettre ai-je dit, n'étant pas partie au débat.

Là-dessus, Tiberty part pour Paris et n'arrive qu'au train du soir, mais Nespoulous, Bernadet et Cabanel, qui l'attendaient au train de 17h. tombent sur Poirier, Adjoint aux Beaux-Arts qui venait à Paris pour affaires, et lui foncent dessus comme des furies (dixit Poirier) Elles voulaient que la Ville se mêlât de l'affaire et mit en demeure Tiberty de tenir ses engagements. Bernadet était allée au domicile de Schuyer où elle avait été difficilement reçue. Elle avait vu Schuyer couché, mais, supposant toujours qu'il s'agissait d'une maladie diplomatique, elle avait tiré les couvertures et découvert Schuyer en caleçon et chaussettes ! (C'est du véritable vaudeville !!). Poirier les calme. « Ca s'arrangera. Mais les représentations de C.C. du 3 avril étant extracontractuelles, la Ville ne peut s'immiscer dans le débat. Là-dessus, calmez-vous. Tiberty doit d'ailleurs venir à Paris, vous le verrez. »

De fait, Tiberty débarquait le même soir vendredi et convoquait les artistes le lendemain à la première heure. Il voulait obtenir d'eux que ses contrats soient reportés à une date ultérieure, m'a-t'il dit avec ou sans indemnité. Les artistes ayant refusé tout arrangement, ils sont tous partis devant le contentieux de l'Union des Artistes, et Tiberty a succombé. Il a dû immédiatement payer la totalité des cachets du 3 avril et il est rentré furieux après nos créateurs, ayant évidemment été échaudé. (Plus de 10 000 F de perte !)

Il m'a dit avoir le désir renouvelé de remonter à Caen C.C. la saison prochaine, mais avec une distribution nouvelle. Il ne veut plus entendre parler du quatuor créateur et se propose de confier les rôles à Renée Mahé, et à Pernet, l'un et l'autre libérés de leur contrat collectif. Il m'a confié cela confidentiellement, mais m'a dit qu'il allait réclamer à Nespoulous, Bernadet, Cabanel et Kaisin le retour immédiat des rôles. Je crains là une difficulté, car les rôles t'appartiennent et non à lui, et les artistes refuseront sans doute, je le crains, de rendre leur rôle en d'autres mains que les tiennes et si tu le leur demandes. Mon hypothèse se base sur des données juridiques plutôt que sur leurs intentions que j'ignore.

Voilà où nous en sommes. J'ai tenu à te mettre fidèlement et objectivement au courant de la question, car tu ne manqueras pas d'en entendre à nouveau parler. Bien entendu, Nespoulous, Bernadet, Cabanel et Kaisin, au cours d'un coup de téléphone collectif, samedi, après règlement, m'ont assuré, à notre endroit, de tout leur dévouement et regrets amicaux.

Cela s'arrangera peut-être, avec le temps !

Comment veux-tu, maintenant, que se règle le retour des partitions piano et chant et du matériel d'orchestre, et où veux-tu que Tiberty te le retourne, et par quelle voie ?

Je t'expédie sous ce pli, *en communication* et à titre documentaire, la lettre de mise en demeure de l'Union des Artistes adressée au Maire de Caen, et la réponse, ainsi que, d'autre part, les amicales excuses de Jean Le Pôvre Moyne. Tu voudras bien me retourner au moins la lettre de l'Union des Artistes et la réponse.

J'espère que ta convalescence se développe harmonieusement et que tu vas bientôt être autorisé à respirer l'air pur. Cela te semblera bon ! Je serai ravi de te revoir bientôt et de parler avec toi de nos projets, mais quand ? Je suis terriblement bousculé !

N'oublie pas, si tu le juges bon, de renvoyer C.C. à Prague, mais n'oublie pas, dans ce cas, de faire couvrir par ton assureur cet envoi contre tous risques (aller, séjour et retour). Par le temps qui court, ce n'est pas une mauvaise précaution.

As-tu relu le *Capitaine fracasse* ? Et que penses-tu d'un *Brummell* ?

Toutes mes amitiés à ta femme et à tes enfants qui doivent être heureux de te voir revenir progressivement à une santé florissante et bien affectueusement tien.

Maurice Ch Renard

P.S. Au moins, aujourd'hui, tu auras de quoi lire !

Voir l'original de cette lettre ci-dessous.

Caen, le 5 avril 1938

Mon cher Ami,

Je prends le grand papier, parce que j'ai pas mal de choses à te dire depuis la représentation manquée d'avant-hier, et je n'ai pas eu le temps de le faire jusqu'à présent.

Comme tu le sais par ton fils à qui je l'ai téléphoné, les deux représentations prévues en matinée et en soirée par Tiberty n'ont pu avoir lieu et ont été différées, comme l'a annoncé le communiqué suivant.

Théâtre Municipal de Caen

Direction : Jean TIBERTY (5e année)

La Direction du Théâtre Municipal a le regret d'informer le public que le Maestro Elie Schuyer étant alité, ne pourra conduire dimanche prochain les représentations de

Charlotte Corday

L'état de santé du compositeur L. Maniere ne lui permettant pas de reprendre la baguette à cette occasion, et M. Schuyer étant le seul chef capable de diriger deux jours avant la première cette importante partition, la Direction se voit dans la pénible obligation de remettre à une date ultérieure les représentations de « Charlotte Corday ».

La Direction s'excuse auprès du public de ce fâcheux contre-temps et prie les nombreuses personnes qui ont louées des places de bien vouloir se présenter au Contrôle pour être remboursées.

Cette affa[illegible] u vas le voir, de multiples diffi[illegible] demeurant étrangers, bien entendu,) je v[illegible] dans l'ordre chronologique.

Le jeudi [illegible] is, Tiberty est venu chez moi et n'a p[illegible] vais au cinéma avec les miens. Le lend[illegible] m'a dit qu'il avait reçu la veille [illegible] me l'informant que Schuyer, mal[illegible] a Caen ; que ne pouvant, en interprétation [illegible] ver un chef d'orchestre capable de pe[illegible] conductrices, de la mise en scène, et des traditions en [illegible] (sans omettre tes indications au mouvements personnels que seul Schuyer connaissait) il avait décidé d'ajourner les deux représentations et de rembourser la location. Je n'ai pu que l'approuver, la situation étant sans issue. Il me dit avoir immédiatement décommandé tous les artistes par télégramme et fait passer aux journaux en raison de l'urgence, le communiqué ci-dessus. Il me confia son intention de partir le jour même pour Paris

Caen, le 5 avril 1938

Mon cher Ami,

Je prends le grand papier, parce que j'ai pas mal de choses à [illegible] la représentation manquée d'avant-hier [illegible] le temps de le faire jusqu'à présent.

Comme [illegible] ils à qui je l'ai téléphoné, les deux représ[illegible] matinée et en soirée par Tibetry n'ont [illegible] été différées, comme l'a annoncé le c[illegible]

20 h. 30. — Grenoble : Festival Bizet.
20 h. 30. — Lyon-la-Doua : Concert symphonique.
20 h. 30. — Rennes : La Maison de Dorothy Carroll.
20 h. 45. — Luxembourg : Music-hall.
21 h. — Paris-P.T.T. : Musique de chambre.
21 h. — Toulouse-Pyrénées : Concert.
21 h. 5. — Poste Parisien : Le Tribunal d'Impérillie.

une vente de biens de mineurs, la taxe
tation n'est pas applicable.
des avoués est obligatoire pour enchérir
rès le Tribunal pourra enchérir.
é par l'Avoué soussigné.
n forme.
0 mars 1938. Signé : R. ROLLAND.
oué à Caen, 17, place St-Martin,
RROTTE, Notaire à Caen, 8, rue
OBILIER DU CALVADOS, à
int-Martin ; 5° et au Greffe du

Cette affaire [illegible], comme tu vas le voir, de multiples difficultés (auxquelles nous demeurons étrangers, bien entendu,) je vais t'exposer les faits dans l'ordre chronologique.

Le ~~[illegible]~~ jeudi soir, vers 21 h. je crois, Tibetry est venu chez moi et n'a pu me toucher, car j'étais au cinéma avec les miens. Le lendemain matin, il est venu me dire qu'il avait reçu la veille un certificat-télégramme l'informant que Schwyzer, malade, ne pouvait venir à Caen ; que ne pouvant, en interprétation de tes désirs, trouver un chef d'orchestre capable de prendre connaissance du conducteur, de la mise en scène, et des traditions en 48 heures, (sans omettre tes indications au mouvements personnels que seul Schwyzer connaissait) il avait décidé d'ajourner les deux représentations et de rembourser la location. Je n'ai pu que l'approuver, la situation étant sans issue. Il me dit avoir immédiatement décommandé tous les articles par télégramme et fait passer aux journaux en raison de l'urgence, le communiqué ci-dessus. Il me confia son intention de partir le jour même pour Paris

et tâches de s'arranger avec les artistes pour une date ultérieure, au cours de la prochaine saison.

A la fin de la matinée du même jour, j'ai reçu un coup de téléphone de Nespoulous qui m'a dit avoir tenté en vain de joindre Tibetry au bout du fil. "La maladie d'un chef ne donne pas lieu à résiliation de contrat, me dit-elle, nous avons tous refusé des cachets pour pouvoir aller à Caen le 3 avril et nous irons. Voulez-vous dire à Tibetry que je me suis assuré le concours de Cohen, chef d'orchestre à l'Opéra-Comique qui accepterait de conduire avec un cachet de 1.500' (qu'on pourrait débattre à 1.200)"

Ayant rejoint difficilement Tibetry il me dit : "Trop tard, tout est décommandé. D'ailleurs le cachet demandé est bien trop élevé pour moi." Je transmets la réponse à Nespoulous, une heure plus tard, et elle me dit : "Nous sommes furieux contre Tibetry. Bernadet s'est renseignée : il paraît que Schuyer n'est pas malade (il aurait même donné une leçon de piano ce matin). Ce doit être une maladie diplomatique."

— Invraisemblable, ai-je répondu. Pourquoi ayant engagé tous ses frais, affiches, communiqués régionaux depuis huit jours, Tibetry aurait-il décidé de renoncer à jouer ? La location a démarré lentement, c'est vrai, mais outre que c'était assez normal (fin de mois et semaine spectaculaire surchargée à Caen) le bordereau de location atteignait 9.500 ce matin, d'après Tibetry. — Quoiqu'il en soit, répète Nespoulous, et pour défendre nos droits, nous allons Bernadet, Cabanel et moi, assiéger Tibetry devant l'Union des Artistes et le mettre en demeure de jouer dimanche ou de nous payer nos cachets. — Je ne puis que transmettre ai-je dit, n'étant pas partie au débat.

Le dimanche, Tibetry part pour Paris et n'arrive qu'au train du soir, mais Nespoulous, Bernadet et Cabanel, qui l'attendaient au train de 17 h. tombent sur Poirier, Adjoint aux Beaux-Arts qui venait à Paris pour affaires, et

lui ~~tombent~~ fondent dessus comme des furies (dixit Pairies). Elles voulaient que la Ville se mêlât de l'affaire et mît en demeure Tiberty de tenir ses engagements. Bernadet était allé au domicile de Schuyer où elle avait été difficilement reçue. Elle avait vu Schuyer couché, mais, supposant toujours qu'il s'agissait d'une maladie diplomatique, elle avait tiré les couvertures et découvert Schuyer en caleçon et chaussettes ! (C'est du véritable vaudeville !!). Pairies les calme " Ça s'arrangera. Mais les représentations de C.C du 3 avril étant extracontractuelle, la Ville ne peut s'immiscer dans le débat. Là-dessus, calmez-vous. Tiberty doit d'ailleurs venir à Paris, vous le verrez."

De fait, Tiberty débarquait le même vendredi et convoquait les artistes le lendemain à la première heure. Il voulait obtenir d'eux que ses contrats soient reportés à une date ultérieure, m'a-t-il dit, avec ou sans indemnité. Les artistes ayant refusé tout arrangement, ils sont tous partis devant le contentieux de l'Union des Artistes, et Tiberty a succombé. Il a dû immédiatement payer la totalité des cachets du 3 avril et il est rentré furieux après nos créateurs, ayant évidemment été échaudé. (plus de 10.000f de perte !)

Il m'a dit avoir le désir renouvelé de remontes à Caen C.C. la saison prochaine, mais avec une distribution nouvelle. Il ne veut plus entendre parler du quatuor créateur et se propose de confier les rôles à Renée Mahé, et à Pernet, l'un et l'autre libérés de leur contrat collectif. Il m'a confié cela confidentiellement, mais m'a dit qu'il allait réclamer à Nespoulos, Bernadet, Cabanel et Kaim le retrait immédiat des rôles. Je crains là une difficulté, car les rôles t'appartiennent et non à lui, et les artistes refuseront sans doute, je le crains, de rendre leurs rôle en d'autres mains que les tiennes et si tu le leur demandes. Ma hypothèse se base sur des données juridiques plutôt que sur leurs intérêts

que j'ignore.

Voilà où nous en sommes. J'ai tenu à te mettre fidèlement et objectivement au courant de la question, car tu ne manqueras pas d'en entendre à nouveau parler. Bien entendu, Nespoulous, Cabanel, Bernadet et Kaisin, au cours d'un coup de téléphone collectif, samedi, après règlement, n'ont omis, à notre endroit, de taire leurs désaccords et regrets ~~amicaux~~.

Cela s'arrangera peut-être, avec le temps !..

Comment veux-tu, maintenant, que se règle le retour des partitions pianos et chant et du matériel d'orchestre, et où veux-tu que Tiberg te le retourne, et par quelle voie ?

Je t'expédie sous ce pli, en communication et à titre documentaire, la lettre de mise en demeure de l'Union des Artistes adressée au Maire de Caen, et la réponse, ainsi que, d'autre part, les amicales excuses de Jean de Pène Hayre. Tu voudras bien me retourner au mois la lettre de l'Union des Artistes et la réponse.

J'espère que ta convalescence se développe heureusement et que tu va bientôt être autorisé à rentrer l'air pur. Cela doit te sembler bon ! Je serais ravi de te revoir bientôt et de parler avec toi de nos projets, mais quand ? Je suis terriblement bousculé !

N'oublie pas, si tu le juges bon, de renvoyer C.C. à Prague, mais n'oublie pas, dans ce cas, de faire couvrir par ton assureur cet envoi contre tous risques (aller, séjour, et retour) Par le temps qui court, ce n'est pas une mauvaise précaution.

As-tu relu le Capitaine Fracasse ? Et que penses-tu d'un Brummell ?

Toutes mes amitiés à ta femme et à tes enfants qui doivent être heureux de te voir revenir progressivement à une sortie florissante et bien affectueusement tien.

Maurice-Ch. Pencal

P.S. Au moins, aujourd'hui, tu auras de quoi lire !